



Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 35
Pouvoir : 6
Qui ont pris part à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 octobre 2025
Date d'affichage :
28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pourvoit à Gilles SACHEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pourvoit à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pourvoit à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pourvoit à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pourvoit à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pourvoit à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission vie associative a étudié, lors de sa séance du 20 octobre 2025, les demandes de subventions émanant des associations. Elle propose d'attribuer les montants suivants :

- **CHÂTEAU DE MONTHELON** 600 €
Présentation du spectacle pour la nuit du cirque « In difference » : une présentation dédiée aux scolaires et personnes résidentes en foyers et une présentation ouverte au public du territoire de la CCS et alentours.
- **LA BELLE DU SEREIN** 600 €
Soirée musicale gratuite, avec la représentation de 4 groupes. Organisée le premier week-end d'août, pour tout public, tout âge de la collectivité et au-delà. Restauration et buvette sur place.
- **LES AMIS DU PATRIMOINE ISLIEN** 200 €
Organisation d'un concert d'1h30, avec la chorale DOLCEVITA dans l'église de SAINT MARTIN à L'ISLE SUR SEREIN. C'est une manifestation culturelle ayant pour but de restaurer l'Eglise. Concert gratuit au chapeau, pour tout public, de tout âge de la communauté de communes du Serein et au-delà.
- **VELO CLUB DU BORNANT** 800 €
Maintien et développement d'activités sportives au sein de la collectivité. Continuer à organiser les deux compétitions annuelles et attirer de nouveaux jeunes cyclistes.
- **VASSY SPORT 89** 1 000 €
Association nouvellement créée (11/06/2025). Organisation du trail du soldat bleu : marche et course à pied de 8 à 17km et une course enfant de 2 km sur les communes de VASSY SOUS PISY et BIERRY LES BELLES FONTAINES. Destiné pour tous les âges et tout public de la CCS et au-delà.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'attribuer les subventions énoncées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif principal 2025 pour les subventions à verser aux associations

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

